



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les autorités financières appellent au strict respect de la réglementation liée à l'utilisation des monnaies virtuelles

Rabat, le 5 avril 2021

En dépit des précédentes mises au point relatives aux risques associés à l'utilisation des monnaies virtuelles du type Bitcoin, il a été constaté que des personnes physiques et morales continuent d'utiliser ce type de procédés.

Or, il s'agit d'une activité non régulée et caractérisée par une grande volatilité qui occasionne une absence de toute protection pour le consommateur, d'autant plus que ce système paraît attractif et facile d'usage.

Il s'agit également d'un procédé susceptible d'être utilisé à des fins illicites, en particulier le blanchiment de capitaux ou le financement d'activités criminelles.

Les autorités financières exhortent les personnes concernées à se conformer strictement à la réglementation en vigueur en la matière.

Etant entendu que Bank Al Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux en tant qu'organismes régulateurs et l'Office des changes, interdisent l'usage de tels procédés afin de protéger le citoyen contre toute dérive d'ordre juridique ou pertes financières.